

DÉPARTEMENT DE L'YONNE



Communauté de Communes
de l'Agglomération Migennaise

La vie comme vous l'amez !

Arrêté n°100/2024 Portant fermeture temporaire du stade d'Epineau les Voves de la communauté de communes de l'agglomération migennaise.

ARRÊTE DU PRÉSIDENT

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise,

Vu les articles L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conditions météorologiques sur le Migennais,

ARRÊTE

Article 1er. - Compte-tenu des conditions météorologiques, les terrains du stade d'Epineau les Voves de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise seront interdits d'accès à tous les utilisateurs du 05 avril 2024 au dimanche 07 avril 2024.

Article 2 - Ampliation de cet arrêté est transmise à tous les utilisateurs habituels des terrains.

Fait à Migennes, le 05/04/2024

Le Président,

François BOUCHER

